

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
MERCREDI 16 MARS 2016**

La séance débute à 19H10

Sont présents : Mr Pierre BARBAZANGES, Mme Florence BELOTTI, Mr Guillaume BIGNOTTI, Mme Marie-Noëlle DUCHAMP, Mme Elodie LOCQUENEUX, Mr Raymond MASLO, Mr Julien MASSON, Mr Mathis MORATTEL, Mr Jean-Marie SALVETTI.

Etait excusé : Mr Yann VINCENT.

Mme Elodie LOCQUENEUX est nommée secrétaire de séance.

Point 1 : Approbation compte rendu du Conseil municipal du 13 Janvier 2016.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Point 2 : Contrats Emprunts 2016

Le maire rappelle que les emprunts qui devaient être contractés sur le budget 2015 n'étaient pas signés au 31 décembre 2015 et que les subventions pour le projet « Plaine des Jeux » ne sont pas encore versées. Aussi, le Maire informe qu'au regard des investissements budgétés pour la commune, et afin de régler les factures transmises concernant le projet, ce, avant le vote du Budget 2016, deux emprunts ont été contractés courant février 2016 pour une somme totale de 250 000 € remboursable sur 15 ans.

Point 3 : Compétence tourisme

Comme indiqué lors du précédent conseil municipal, la commune souhaite conserver sa compétence touristique. C'est pourquoi le dépôt auprès des services de l'INPI du nom de « Alpe du Grand Serre » a été effectué.

En parallèle, un dossier est en cours d'instruction afin de faire classer l'office du tourisme. Une délibération précisant que la commune souhaite garder sa compétence tourisme est proposée aux membres du conseil municipal afin de permettre la validation de ce dossier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 4 : Animations en partenariat avec la commune

Le maire indique que dans le cadre des activités liées au développement touristique, un projet d'acquisition d'une structure nouvelle d'animation nécessite un investissement d'environ 30 000 €. Monsieur SALVETTI explique le contenu du projet sur plusieurs années et la possibilité d'une éventuelle subvention. La demande d'aide financière va être déposée et le choix des terrains pour l'installation de la structure étudié.

Point 5 : Terrains soumis à l'action de l'A.C.C.A. de La Morte

Le maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de Monsieur VEYRET, Président de l'ACCA de La Morte de revoir la liste des oppositions à l'action de chasse. En effet, par arrêté préfectoral 392 LA/CR du 24 mars 1971, la liste annexée précise que le territoire de la commune est soumis en totalité à l'action de l'association à l'exception :

- des parties de tout terrain quel qu'en soit le propriétaire, situé à moins de 150 mètres d'une habitation,
- des terrains clos au sens de l'article 366 du Code Rural
- des forêts domaniales parcelles section C n°63 à 68,
- des terrains loués par la société de chasse «La St Hubert de La Mure », parcelle section B 31 à 35
- des terrains appartenant à la commune de La Morte parcelles section A n°7-8-9-13-14-15 ; section B n° 1 à 16 – 19 à 30 – 36 à 40 – 109 – 168 – 169 – 170 – 173 – 178 à 181 – 195 – 209 – 289 – 290 – 291 – 352 – 358 à 360 – 402 ; section C n° 1 à 26 – 27 à 62 – 75 – 149 – 155 – 165 – 241 – 244 – 326 – 382 – 637 – 651

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide qu'à l'exception des terrains loués à la société de chasse « La St Hubert de La Mure », les parcelles communales sus mentionnées ne sont plus en opposition avec l'action de chasse de l'association Communale de Chasse Agrée de La Morte.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité

A noter : l'acte de location des terrains à la société de chasse « La St Hubert de La Mure » sera réexaminé.

Point 6 : Application des articles R 151-1 à R 151 – 55 du Code de l'urbanisme à une révision du PLU en cours

Monsieur le Maire expose que l'article 12 du décret n°2015-1723 du 28 décembre 2015, précise, dans le cas d'une révision prescrite avant le 1^{er} janvier 2016, que le Conseil Municipal peut, par délibération expresse, décider que sera applicable au document l'ensemble des articles R 151-1 à R 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Monsieur le maire expose que ce choix permettra, dans le nouveau PLU, de simplifier, clarifier et faciliter l'écriture du règlement, préserver le cadre de vie et offrir plus de souplesse pour une meilleure adaptation des règles du territoire, encourager l'émergence des projets, intensifier les espaces urbanisés et accompagner le développement de la construction de logements, favoriser une mixité fonctionnelle et sociale.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité

Point 7 : Schéma d'Accessibilité Programmée du Département

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est imposé aux autorités organisatrices de transport d'adopter un Schéma d'Accessibilité Programmée (Sd'AP) pour poursuivre les travaux de mise en accessibilité des réseaux de transports publics,

Le Maire précise que le document de programmation comprend une analyse des actions nécessaires à la mise en accessibilité du service public de transport existant, le calendrier de réalisation de ces actions et le financement correspondant. De plus, il indique que le document comprend des engagements signés par les autorités organisatrices compétentes et les gestionnaires des points d'arrêts concernés, et qu'en matière de transport interurbain, le Sd'AP est un engagement sur une période maximale de deux fois trois ans.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à valider les principes du Sd'AP du Département de l'Isère selon les modalités suivantes :

Code du point d'arrêt	Nom du point d'arrêt	Période envisagée par la commune pour les travaux de mise en accessibilité	Modalité de subvention des travaux par le département de l'Isère
Code Transisère			Subvention à hauteur de 50% des travaux, plafonnée à 10 000€ HT par quai

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité

Point 8 : Remise loyer point chaud communal

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'après avoir contracté un bail avec la société « Les Avelles » pour la location du point chaud communal, celle-ci n'avait pas pu démarrer son activité en début de saison faute de matériel en état de marche lors de la mise à disposition.

C'est pourquoi, il est proposé aux membres du conseil d'accorder 2015 à la société « Les Avelles », une remise correspondant au loyer du mois de décembre.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité

Par ailleurs,

Monsieur Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'état des restes à recouvrer établi par la Trésorerie de La Mure présente des recettes irrécouvrables :

- Sur le budget eau et assainissement 2015 du fait de la liquidation judiciaire de l'entreprise de Monsieur Alain ONNO sis entre 2009 et 2010 à l'Ours Blanc, 38350 La Morte pour la somme de 515.73 €. Il est proposé d'accepter l'admission des créances éteintes en non-valeur.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité

- Sur le budget communal 2015 du fait de l'impossibilité de retrouver Mme EL HAMARIE Karima, qui a bénéficié des secours effectués par les pisteurs de l'Alpe de Grand Serre Nature pour la somme de 218.00 €. Il est proposé d'accepter l'admission de la créance en non-valeur.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité

Point 9 : Contrats des agents communaux

Le Maire fait un point relatif aux contrats des agents employés par la commune :

Devant le maintien de l'accroissement de service à rendre en matière d'activités périscolaires ou d'entretien lié au développement touristique, les deux contrats créés en 2015 seront prolongés de cinq mois pour l'un et d'un an pour le second.

Une embauche temporaire est actuellement nécessaire pour palier l'absence de l'ATSEM en arrêt maladie.

Par ailleurs, l'agent communal en congés parental a repris ses fonctions.

Point 10 : **Approbation des comptes administratifs 2015, affectation des résultats et vote des Budgets Primitifs et taxes pour 2015**

Compte Administratif 2015 – Budget général

	REALISATIONS	RESTE À REALISER
SECTION INVESTISSEMENT		
Dépenses de l'exercice	612 460.67	235 239.00
Recettes de l'exercice	211 068.90	250 000.00
Résultat de l'exercice	- 401 391.77	
Résultat reporté 2014	-72 054.93	
Résultat définitif 2015	- 473 446.70	14 761.00
SECTION FONCTIONNEMENT		
Dépenses de l'exercice	648 746.35	0.00
Recettes de l'exercice	775 396.91	
Résultat de l'exercice	126 650.56	
Résultat reporté 2014	337 326.86	
Résultat définitif 2015	463 977.42	0.00

L'EXEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 est de : 4 273.38 €

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et qu'il doit prioritairement couvrir le déficit d'investissement.

Affectation obligatoire pour BP 2016 au compte 1068 : 386 630.77 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) : 4 273.38 €

Compte Administratif 2015 – Budget Eau et Assainissement

	REALISATIONS	RESTE À REALISER
SECTION INVESTISSEMENT		
Dépenses de l'exercice	19 374.57	0.00
Recettes de l'exercice	73 237.77	0.00
Résultat de l'exercice	53 863.20	
Résultat reporté 2014	52 823.00	
Résultat définitif 2015	106 686.20	0.00
SECTION EXPLOITATION		
Dépenses de l'exercice	64 922.84	0.00
Recettes de l'exercice	10 091.54	0.00
Résultat de l'exercice	- 54 831.30	
Résultat reporté 2014	24 066.00	
Résultat définitif 2015	- 30 765.30	0.00

L'EXEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 est de : 75 920.85 €

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et qu'il doit prioritairement couvrir le déficit d'investissement.

Solde d'exécution positif reporté investissement (001) : 106 686.15 €

Affectation du résultat reporté de fonctionnement (002) : - 30 765.30 €

Compte Administratif 2015 – Budget du CCAS

	REALISATIONS	RESTE À REALISER
SECTION FONCTIONNEMENT		
Dépenses de l'exercice	2 690.00	0.00
Recettes de l'exercice	3 500.00	0.00
Résultat de l'exercice	810.00	
Résultat reporté 2014	18.33	
Résultat définitif 2015	828.33	0.00

L'EXEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 est de : 828.33 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) : 828.33 €

Les membres du Conseil Municipal (hors Maire) approuvent à l'unanimité les comptes administratifs présentés, les comptes de gestion de la Trésorerie de La Mure et les affectations pour les budgets de l'exercice 2016.

Budget 2015 Principal :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	VOTE	RECETTES FONCTIONNEMENT	VOTE
CHAPITRE 011	296 383	CHAPITRE 70	70 703
CHAPITRE 012	147 476	CHAPITRE 73	427 825
CHAPITRE 014	700	CHAPITRE 74	215 502
CHAPITRE 65	262 109	CHAPITRE 75	30 240
CHAPITRE 66	20 133	CHAPITRE 77	500
CHAPITRE 67	200		
CHAPITRE 042	16 600		
CHAPITRE 022	150.00		
023 Virements section investissement	5 292	RESULTAT REPORTE 002	4 273
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	749 043	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	749 043
DEPENSES INVESTISSEMENT	VOTE	RECETTES INVESTISSEMENT	VOTE
CHAPITRE 16	55 304	CHAPITRE 10	71 170
Opération d'équipement	414 500	CHAPITRE 13	459 000
CHAPITRE 020	1 603	CHAPITRE 040	8 000
RESULTAT REPORTE 001	473 447	021 Virements section fonctionnement	5 292
		Affectation compte 1068	386 631
RAR de l'exercice précédent	235 239	RAR de l'exercice précédent	250 000
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 180 093	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 180 093

Budget 2015 Eau et Assainissement :

DEPENSES INVESTISSEMENT	VOTE	RECETTES INVESTISSEMENT	VOTE
CHAPITRE 13	8 931	CHAPITRE 10	305
CHAPITRE 16	3 964	CHAPITRE 040	19 520
Opération d'équipement	113 616		
		RESULTAT REPORTE 001	106 686
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	126 511	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	126 511

DEPENSES EXPLOITATION	VOTE	RECETTES EXPLOITATION	VOTE
CHAPITRE 011	191 000	CHAPITRE 70	249 232
CHAPITRE 014	12 500	CHAPITRE 75	21 400
CHAPITRE 65	3 520	CHAPITRE 777	8 950
CHAPITRE 66	1 977		
CHAPITRE 67	300		
023 virements à la section d'investissement	20 000		
042 Dotation aux amortissements	19 520		
002 Résultat fonctionnement reporté	30 765	RESULTAT REPORTE 002	0
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	279 582	TOTAL RECETTES EXPLOITATION	279 582

Budget 2015 CCAS :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	VOTE	RECETTES FONCTIONNEMENT	VOTE
CHAPITRE 011	2 400	CHAPITRE 74	2 942
CHAPITRE 65	800	CHAPITRE 75	30
CHAPITRE 67	600	RESULTAT REPORTE 002	828
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	3 800	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	3 800

Taxes locales 2016 :

TAXES	VOTE
TAXE D'HABITATION	12 %
TAXE FONCIERE	22 %
TAXE / FONCIER NON BÂTI	23 %

Les membres du Conseil Municipal votent les Budgets primitifs 2016 et les taux liés aux taxes communales à l'unanimité.

Point 11 : Attributions des subventions en 2016

Afin de préciser les futures demandes d'aide financières sollicitées par les associations, le dossier de demande de subvention pour 2016 sera remis à jour.

Point 12 : Cotisations et abonnements

Des économies seront réalisées sur différents postes du budget 2016. Aussi, le nombre d'abonnements et d'adhésions de la commune a été réajusté.
Un courrier sera transmis aux différents organismes pour information.

Point 13 : Questions diverses

- Dans le cadre du déploiement du réseau de bornes de recharges électriques, la commune a été sélectionnée pour l'implantation d'une borne, le SEDI prend en charge 100% des frais de fonctionnement,
Par ailleurs, la commission Aménagement du Territoire et Services aux Commune à émis un avis favorable à la prise en charge pour moitié des 15% du coût de la borne restant à la charge du bloc communal. Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la démarche proposée par la communauté de commune d'implanter une borne de recharge électrique sur le territoire et autorise le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.
- Une nouvelle demande de subvention sera déposée pour concernant le projet d'éclairage de la commune. Monsieur BARBAZANGES se charge de suivre ce dossier.

Fin de la séance 21h40

Prochaine séance du conseil municipal mercredi 27 avril 2016 à 19h00.